

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 25 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires,**

Étaient excusés : Madame Catherine CLAYEUX, et Messieurs Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Jean LOCATELLI à Sophie GUYON, Christian GAILLARD à Christian RAYOT et Madame Anaïs MONNIER à Cédric PERRIN, Madame CLAYEUX à Gilles COURGEY.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 19 juin | Le 19 juin | En exercice | 50 |
| | | Présents | 43 |
| | | Votants | 47 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Hamid HAMLIL est désigné.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-04-29 Réalisation d'un Marché couvert-Demande de subvention

Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu la délibération 2019-07-03 relative à l'AMI régional en faveur de la revitalisation des bourgs-centres - Finalisation de l'étude de programmation et signature de la convention 2019-2022

Vu la délibération 2020-04-27D relative au Plan de relance du Sud territoire,

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des bourgs-centres, différents projets ont été inscrits dans la convention signée entre la Communauté de Communes du Sud Territoire, les communes de Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Parmi ces projets figure celui de la réalisation d'un marché couvert au centre de la commune de Grandvillars.

Initialement envisagé sur la Place de la Résistance, celle-ci garderait sa fonction actuelle de parking, permettant l'accès et le stationnement des clients du marché couvert, construit à proximité de cette place, sur une propriété de la famille Viellard-Migeon, le long du canal des Forges, à acquérir par la collectivité.

La création d'un marché couvert permettra de relier les commerces situés à proximité (notamment le long de la RD) au nouveau quartier de la Mairie place Charles De Gaulle. Cet équipement permettra de redonner une centralité à cet espace et d'en faire un véritable lieu de vie par l'accueil d'un marché et par la réalisation d'animations ponctuelles sous la nouvelle halle. L'offre commerciale existante est ainsi plus lisible et complétée par une offre commerciale non sédentaire.

Dans le cadre de son plan de relance, l'Etat mobilise de façon exceptionnelle des fonds à l'attention des collectivités en capacité d'investir dans des projets prêts à démarrer rapidement et notamment marqués du sceau de l'écologie (transition écologique, résilience locale...) du numérique et de la santé. Ces dispositifs ont été présentés par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort lors de la première séance du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises) le 9 juin dernier.

Ainsi, et pour exemple, l'enveloppe prévue pour la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) initialement fixée à 25 millions d'euros au niveau régional atteindra finalement les 70 millions d'euros à l'échelle de la région Bourgogne Franche Comté.

Des subventions liées au FNADT (Fonds National d'aménagement et de développement du Territoire) et à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) peuvent également être sollicitées, et le champ d'application des subventions accordées par l'Agence de l'Eau va également être étendu.

Le projet de marché couvert envisagé par la CCST pourrait, dans ce cadre, bénéficier des subventions d'Etat pré-citées.

Inscrit dans la convention pour la Revitalisation des Bourgs-Centres, ce projet bénéficie également d'une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 45 000 euros.

Le coût estimatif de l'opération de réalisation de ce marché couvert est établi à 700 000 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|--------------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Acquisition terrain | 230 000 | Etat (DSIL, DETR et/ou FNADT) | 280 000 |
| VRD – aménagement extérieur | 100 000 | Région Bourgogne Franche Comté | 45 000 |
| Travaux de construction de bâtiment | 300 000 | CCST autofinancement | - 375 000 |
| Etudes, honoraires techniques et MOE | 70 000 | | |
| TOTAL | 700 000 | TOTAL | 700 000 |

Échéancier prévisionnel :

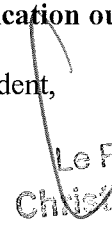
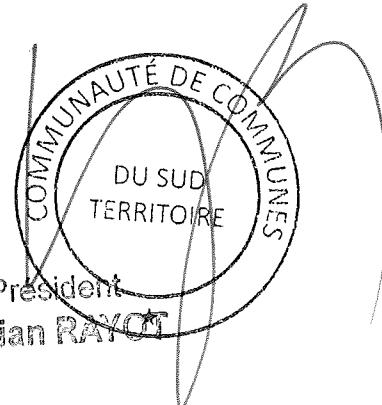
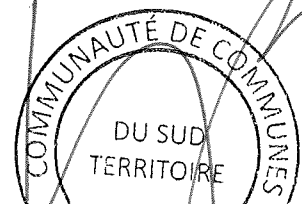
Lancement du projet et études préalables : été 2020

Lancement des travaux : hiver 2020 – printemps 2021

Livraison et ouverture du site : fin 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter l'opération qui s'élève à 700 000 euros HT,
- de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL prioritairement, de la DETR ou du FNADT, d'un montant de 280 000 euros,
- de solliciter les aides financières éventuelles auprès des autres partenaires notamment la Région Bourgogne Franche-Comté,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

| | |
|---|--|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 03 JUIL 2020</p> <p>Le Président,</p> <p> Le Président du SUD TERRITOIRE Christian RAYOT</p> | <p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p> <p></p> |
|---|--|